



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 56668

## Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la difficulté pour les étudiants français d'effectuer des stages en Chine. En effet, depuis plusieurs mois, les étudiants étrangers tout comme les jeunes diplômés peinent à obtenir un visa pour rejoindre la Chine dans le cadre d'un stage ou d'un premier emploi. La CGE (Conférence des grandes écoles) et la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) déplorent cette situation pour leurs étudiants. Ainsi, la loi chinoise du 1er juillet 2013, relative à l'administration des entrées et sorties des ressortissants étrangers du territoire, modifie la délivrance de visas. Alors qu'une nouvelle loi vient encadrer le statut des stagiaires en France et encourager leur mobilité internationale, elle lui demande quelles sont les solutions envisagées pour permettre aux étudiants français d'obtenir le visa nécessaire à la réalisation de leurs stages en Chine.

## Texte de la réponse

La République populaire de Chine a modifié en juillet 2013 sa réglementation en matière de visas, en supprimant notamment les visas « pour stage ». Cette mesure est appliquée quelle que soit la nationalité et ne vise pas spécifiquement les ressortissants français. Elle a toutefois un impact important pour les étudiants français qui se voient privés d'une opportunité très enrichissante pour leur carrière future. La Chine délivre désormais soit des visas de travail (pour les diplômés ayant une certaine expérience de l'emploi considéré), soit des visas pour études (pour les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur chinois), soit des visas pour affaires (impliquant d'être invité par une entreprise ou une institution chinoise). La France demeure attachée à la réciprocité en matière de visas. Le ministère des affaires étrangères et du développement international mène un dialogue sur ce sujet avec les autorités chinoises afin d'apporter une solution pragmatique au problème du statut des stagiaires. Ce sujet sera en particulier à l'agenda du dialogue de haut-niveau sur les échanges humains, co-présidé par M. Laurent Fabius et la vice-Premier ministre chinoise Liu Yandong, qui tiendra sa première session en septembre.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chaynesse Khirouni](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56668

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juin 2014](#), page 4400

**Réponse publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5160